



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Comité syndical
SEANCE DU 2 JUILLET 2019

OBJET :

**SUPPRESSION
D'EMPLOIS**

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt juin en raison d'un défaut de quorum lors de la séance du vingt juin, se sont réunis à 9h30 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12è.

Etaient présents :

Nombre des membres composant le Comité syndical.....	27
En exercice.....	26
Présents à la séance.....	5
Représentés par mandat.....	2
Absents.....	19

Au titre du Conseil de Paris :

Mme Annick OLIVIER

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. Gabriel MASSOU

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Frédéric MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. Jean-Michel VIART

Etaient absents excusés :

MM. Jean-Pierre ABEL, Pierre AURIACOMBE, Belaïde BEDREDDINE, David BELLARD et Pierre BELL-LLOCH, Mme Célia BLAUDEL, MM. Jean-Michel BLUTEAU et Nicolas BONNET-OULADJ, Mme Colombe BROSSEL, M. Daniel COURTES, Mme Josiane FISCHER, MM. Laurent GOUVERNEUR et Daniel GUERIN, Mme Halima JEMNI, M. Bertrand KERN, Mme Anne-Christine LANG (démissionnaire), MM. Denis LARGHERO et Christian METAIRIE, Mmes Valérie NAHMIAS et Anne-Constance ONGHEMA, MM. Patrick TREMEGE et François VAUGLIN

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

M. Jean-Pierre ABEL à M. Jean-Michel VIART

M. Denis LARGHERO à M. Frédéric MOLOSSI

La majorité des membres étant présente.

M. Jean-Michel VIART a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 sur l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 sur l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 sur l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 sur l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 sur l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 sur l'accès à l'information.



Caroline CARLIER

2019-06/12

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 2 JUILLET 2019**

OBJET : SUPPRESSION D'EMPLOIS

Le Comité syndical,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU le tableau des effectifs ;

VU l'avis du comité technique du 5 juin 2019 ;

VU le rapport de présentation SGL n° 2019/30 de M. le Président en date du 7 juin 2019 ;

CONSIDERANT le défaut de quorum constaté à la réunion du Comité Syndical du 20 juin 2019, valablement convoqué le 7 juin 2019 ;

VU la convocation du président en date du 20 juin 2019 pour une nouvelle séance le 2 juillet 2019, en application des dispositions de l'article 8-3 des statuts de l'établissement ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article unique : APPROUVE la suppression des emplois budgétaires suivants :

- Pour la filière administrative :
 - 1 emploi de rédacteur

- Pour la filière technique :
 - 1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis